

Richard Frizell, directeur du Développement social
dans la région de la Colombie-Britannique, au
MAINC :

Pendant nos consultations préliminaires, nous avons constaté que l'absence de fonds destinés à la prestation de services donne lieu à de vives frustrations. Plusieurs membres de la bande ont souligné qu'il existe dans leur collectivité un consensus clair quant aux besoins de leurs membres ayant des incapacités; on s'attend maintenant à ce que les services appropriés soient offerts... La réalisation de notre initiative intensifiera les pressions exercées pour que nous assurions des services dans des secteurs pour lesquels le MAINC n'assume pas de responsabilité à l'heure actuelle.

Documentation fournie par le ministère
des Affaires indiennes et du Nord canadien, 17 mars 1992.

Les Ministères devraient peut-être prêter attention à ces membres de bandes. Le Comité se demande dans quelle mesure le gouvernement fédéral a écouté les personnes les plus touchées par ses programmes. Par exemple, nous avons été déçus d'apprendre que, même si l'initiative du MAINC répond directement aux besoins soulevés par des autochtones ayant des déficiences, le Ministère n'a pas invité d'autochtones à pleinement participer à la conception. Selon Normand Levasseur, directeur intérimaire de la Direction du développement social, MAINC :

Le réseau autochtone n'a pas été officiellement consulté. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons utilisé une partie de leur rapport où était identifié un des gros problèmes, celui du manque d'accès aux programmes et de coordination.

Voilà l'élément du rapport que nous avons utilisé, mais nous ne leur avons pas demandé quelle direction ils voulaient que nous prenions avant que le Cabinet ne décide d'adopter un nouveau programme. Nous avons donc utilisé une partie du rapport de ce réseau au mieux de nos connaissances.

Procès-verbaux , fascicule 8, p. 24, 11 février 1992.
